



Guide pratique

handicap et
accessibilité

#accessibleatous



suresnes

- 1  Connaître ses droits et faire reconnaître son handicap
- 2  Se déplacer à Suresnes
- 3  Être aidé à domicile et adapter son logement
- 4  Créer du lien social
- 5  Trouver des soins adaptés
- 6  Prendre soin de sa santé mentale
- 7  Chercher un emploi ou une formation
- 8  Trouver un sport ou une activité culturelle
- 9  Accompagner son enfant en situation de handicap
- 10  Aider son proche au quotidien
- 11  Trouver de l'information
- 12  Partenaires du territoire

La Ville de Suresnes s'engage chaque jour à devenir une ville plus inclusive et accessible à tous. Chaque personne doit pouvoir participer à la vie de la cité, se déplacer librement, accéder aux bâtiments publics, aux soins, aux activités culturelles et sportives... À Suresnes le handicap est une priorité pour tous les services municipaux !

La politique du handicap menée à Suresnes s'appuie sur la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » et sur la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

La Ville veille à ce que personne ne soit discriminé en raison de son handicap, qu'il soit visible ou invisible. Pour concrétiser cette politique, elle a mis en place des moyens humains et financiers conséquents.

La Ville de Suresnes s'engage à **respecter les principes de non-discrimination, d'inclusion dans la société, de participation à la vie publique et de « conception universelle » de tous les services publics.** En améliorant son accueil, l'accès aux droits et le parcours des usagers, la prise en compte des aidants, **la Ville répond mieux aux besoins de tous les Suresnois en situation de handicap : enfants, jeunes, travailleurs, sportifs, parents...**

La politique du handicap à Suresnes, qu'est-ce que c'est ?

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) pour faire l'état des lieux de l'accessibilité de la ville.

La Charte Ville Handicap pour faire de Suresnes une ville plus accessible et inclusive.

Le Conseil local en santé mentale (CLSM) pour promouvoir la santé mentale et déstigmatiser la souffrance psychique.

Un réseau d'acteurs et de partenaires engagés en matière de handicap

1



Connaître ses droits et faire reconnaître son handicap

Le SST

Le Service des Solidarités Territoriales est un service départemental qui accompagne les personnes en difficulté dans les démarches d'accès aux droits et d'accompagnement social. Les professionnels assurent un accueil pour tous, **une information et une orientation adaptée.**

- ✦ 18 Rue des Bourets
- ☎ 01 47 29 30 32
- @ sst7@hauts-de-seine.fr

Le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale accompagne dans les démarches suivantes :

- Démarches administratives, sur rendez-vous.
 - Échanges avec un travailleur social pour trouver les solutions les plus adaptées à vos besoins.
 - Information sur les aides financières. **Tout le détail des aides financières existantes :**
- 🌐 www.suresnes.fr/mon-quotidien/sante-et-solidarite/solidarite/



En cas de difficultés pour se déplacer, des visites à domicile sont possibles.

En cas de questions sur le handicap,
la ville met à disposition un :

numéro unique
01 41 18 16 00

@ handicap@ville-suresnes.fr

Vous êtes sourd ou malentendant ?

Contactez-nous
via le service dédié
Sourdline :



🌐 suresnes.sourdline.com

Le Point Justice

Il organise des **rendez-vous gratuits** et confidentiels avec des professionnels du droit pour **aider les usagers à connaître leurs droits.** En cas de discriminations liées au handicap, il est possible de rencontrer le délégué du **Défenseur des droits.**

☎ 01 41 18 37 36

La MDPH

Comment faire reconnaître son handicap à la Maison Départementale des Personnes Handicapées ?

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) :

- **Reconnait le handicap** et informe les personnes et leurs familles sur leurs droits.
- **Attribue des aides** pour faciliter la scolarité, le travail et la vie quotidienne (aide à domicile, adaptation du logement, déplacements, aides financières, hébergements adaptés, aide à la parentalité, etc.).
- **Aide à formuler un projet de vie** (logement, soins, services à domicile, équipements, emploi, formation, etc.).

Comment faire son dossier ?

Plusieurs solutions :

- Remplir seul le dossier sur le site internet de la MDPH
- Remplir le dossier papier disponible au CCAS, à la MDPH ou en ligne et l'envoyer directement à la MDPH
- Remplir le dossier papier et prendre un rendez-vous avec le CCAS pour le vérifier et le transmettre à la MDPH
- Prendre rendez-vous avec le CCAS pour compléter le dossier

MDPH :

✦ 2 rue Rigault à Nanterre
☎ 01 41 91 92 50

Accueil :

- **Sans rendez-vous**
de 9h à 12h30 du lundi au vendredi
- **Sur rendez-vous** de 14h à 17h
le lundi, mardi, mercredi et vendredi

2



Se déplacer à Suresnes

À pied

Certains **feux tricolores sont équipés de dispositifs sonores** pour les personnes malvoyantes.

Pour obtenir la télécommande qui active le signal sonore aux feux, renseignez-vous auprès du CCAS.

Les transports en commun accessibles

- **Trains SNCF Transilien** : Les lignes L et U à la gare de Suresnes Mont-Valérien sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- **Tramway Ligne T2** : Les arrêts Belvédère et Suresnes-Longchamp sont équipés d'ascenseurs et de rampes.
- **Bus RATP** : Les 13 lignes de bus sont accessibles. 90% des points d'arrêt sont aménagés pour faciliter la montée et la descente.
- **Autobus Suresnois (AS - ligne 544)** : Tous les arrêts sont accessibles sauf les arrêts Jacques Decour, Place Stalingrad, Emmanuel Kant, Masaryk.

La **plateforme INFOMOBI** renseigne les usagers sur l'accessibilité des transports.

☎ **09 70 81 83 85**

🌐 www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/transports-faciles-d-acces

Le **titre de transport Améthyste** permet d'utiliser les transports à un coût réduit. La participation financière est de 25€. Il est destiné aux personnes avec un taux d'invalidité de 80% ou plus, sous conditions de ressources. La demande se fait auprès du CCAS ou en ligne sur le site du Conseil Départemental.

🌐 <https://78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/titre-de-transport-amethyste>

Le **PAM Francilien** est un service de transport à la demande sur réservation destiné aux personnes :

- Avec une Carte Mobilité Inclusion (CMI) « Invalidité »
- Avec Groupe Iso-Ressources (GIR) évalué de niveau 1 à 4
- Possédant une carte de stationnement délivrée par l'Office National des Anciens Combattants

L'inscription est gratuite.

☎ **0 800 00 18 18**

CCAS

En fonction de vos ressources et de votre situation, le CCAS propose une aide financière pour la prise en charge des coûts liés aux transports.

Stationner à Suresnes

Le stationnement est totalement gratuit pour les personnes ayant la carte mobilité inclusion (CMI) stationnement. Elle peut être demandée auprès de la MDPH.

- Pour un **stationnement ponctuel**, imprimer un ticket « PMR » depuis l'horodateur ou utilisez les applications mobiles.
- Pour un **stationnement régulier**, s'enregistrer auprès de la maison du stationnement.

La maison du stationnement

📍 **32 rue Carnot**
(lundi et mercredi 14h-19h, samedi 9h-13h)

☎ **01 58 47 55 30**

🌐 voirie-suresnes.fr

La carte des places de stationnement réservé est disponible sur le site de la Ville.

L'info en + :

Pour **demande la création d'une place de stationnement** réservée aux personnes en situation de handicap, envoyer un mail à :

@ VoiriereseauxService@ville-suresnes.fr

La carte mobilité inclusion (CMI) stationnement et un justificatif de domicile doivent être joints à la demande. Une étude de faisabilité technique sera effectuée. La place créée ne sera pas privative.

3



Être aidé à domicile et adapter son logement

Les prestations à domicile

Le Centre Communal d'Action Sociale propose plusieurs services :

- **Aide à domicile**
☎ 01 41 18 38 55
- **Livraison de repas à domicile et téléassistance**
☎ 01 41 18 38 53
- **Petits travaux de bricolage et de jardinage**
☎ 01 41 18 15 30

Des équipements pour faciliter son quotidien

- Pour adapter son logement, **un ergothérapeute** peut effectuer une visite à domicile et évaluer les besoins.
- Par ailleurs, **le CCAS peut prendre en charge une partie des frais** de petits équipements **jusqu'à 500 €**, sous conditions de ressources. Les autres adaptations du logement sont à la charge du bailleur.

☎ 01 41 18 16 00

@ handicap@ville-suresnes.fr

L'adaptation du logement



Pour les propriétaires et locataires du parc privé aux revenus modestes, des aides sont possibles.

Pour vous informer sur ces aides, **Soliha** tient une permanence au CCAS tous les deuxièmes jeudis de chaque mois en dehors des vacances scolaires, de 14h à 17h.
Prise de rendez-vous sur :

🌐 soliprojet.fr



4



Créer du lien social

Trouver une association à Suresnes

L'**annuaire des associations** recense l'ensemble des associations de la ville.

☎ **01 41 18 19 42**

🌐 www.suresnes.fr/mes-loisirs/association/annuaire-des-associations-2/

L'info en + :

D'autres structures d'animation existent. Certaines sont tout public comme les maisons de quartier, d'autres sont plus spécifiques comme les espaces loisirs seniors.

Comment sortir de l'isolement ?

En cas d'isolement, le CCAS propose un accompagnement gratuit qui inclut, selon vos souhaits :

- Des appels téléphoniques.
- Des visites de convivialité à domicile par des bénévoles.
- Des activités à domicile de stimulation cognitive et motrice par des professionnels.
- Un accueil convivial, pour rencontrer d'autres personnes.

☎ **01 41 18 38 58**

@ ccas@ville-suresnes.fr

Le Square est un lieu d'accueil et de convivialité ouvert au public en situation d'isolement ou en difficulté. Cet espace propose de l'écoute et de l'accompagnement.

📍 **16 rue Berthelot**

☎ **01 47 72 93 62**

Trouver un lieu d'accompagnement au numérique

Différentes structures proposent un accompagnement au numérique pour :

- Accéder à internet, être accompagné dans l'usage des outils, scanner, copier, imprimer
- Être accompagné dans ses démarches en ligne
- Être formé aux outils numériques
- Acquérir du matériel informatique ou obtenir une aide financière

Pour toute information contacter le CCAS :

☎ **01 41 18 15 71**

L'info en + :

L'association Colombbus vous reçoit gratuitement sur rendez-vous pour toute question sur les outils numériques et leurs usages.

📍 **8 boulevard Louis Loucheur**

☎ **01 47 99 36 28**

@ ct92-mednum@colombbus.org



5



Trouver des soins adaptés

Où prendre soin de sa santé ?

Le Centre médical municipal Raymond Burgos (CMM) est un lieu de soins et de prévention. Il est possible d'y consulter différents professionnels de santé.

📍 **12 rue Carnot**
☎ **01 87 43 01 91**

Au CMM, un facilitateur en santé est disponible pour guider les patients dans leur parcours de soins. Le service infirmier propose également des visites à domicile.

☎ **01 41 18 38 21**

L'offre santé « Ma Commune Ma Santé », portée par l'association Actiom, permet aux Suresnois de bénéficier de conseils et d'une mutuelle adaptée aux besoins de chacun, à moindre coût. Des permanences sont organisées.

☎ **01 41 18 15 71**

Le dispositif d'appui DAC 92 Centre facilite les parcours de santé de personnes en situation complexe.

☎ **01 81 80 38 30**

Pour toute information sur les sujets relatifs à la vie intime, affective, sexuelle, le **Centre de santé sexuelle** propose des rendez-vous.

☎ **01 59 03 66 71**

Le centre **INTIMAGIR** dispose de ressources pour informer les personnes en situation de handicap sur ce sujet.

🌐 intimagir-idf.fr

Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) intervient à domicile et sur prescription médicale pour des soins infirmiers.

📍 **4 av Gustave Stresemann**
☎ **01 40 99 97 99**

L'info en + :

La Ville de Suresnes a signé la Charte Romain Jacob, qui contient 12 recommandations visant à améliorer l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap.

Comment préparer sa visite chez un professionnel de santé ?

La plateforme Handiconsultation de l'hôpital FOCH assure un accueil adapté et facilite la prise en charge complète des patients adultes en situation de handicap.

☎ **01 46 25 23 36**

@ handiconsultation@hopital-foch.com

Pour trouver un professionnel de santé adapté à ses besoins, **le site sante.fr** met à disposition un annuaire dédié à l'accessibilité des cabinets médicaux.

🌐 www.sante.fr

Les fiches Santé-BD permettent de préparer sa visite chez un professionnel de santé. Elles présentent le déroulement de différents types de consultations et de soins.

🌐 <https://santebd.org/>

L'info en + :



Le podcast

« Parlons Handicap », créé par la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé), l'hôpital Foch et la Ville de Suresnes, est disponible sur toutes les plateformes : **PARLONS HANDICAP • L'Hôpital Foch en podcasts.**

Que faire si l'on est victime de violence ?

Il existe différentes formes de violences : physiques, psychologiques et verbales, sexistes ou sexuelles, conjugales, médicales, économiques, administratives.

La police peut intervenir en cas d'urgence. Pour les contacter il faut **composer le 17 et le 114** pour les personnes sourdes malentendantes, sourd-aveugles ou aphasiques.

L'association Femmes pour le Dire Femmes pour Agir (FDFA) propose une cellule d'écoute téléphonique pour les femmes en situation de handicap victimes de violence.

☎ **01 40 47 06 06**

le lundi de 10h à 13h et de 14h30 à 17h30 et les jeudis de 10h à 13h.

@ ecoute@fdfa.fr

6



Prendre soin de sa santé mentale

Où trouver de l'information ?

Le **Psycom** informe, oriente et sensibilise sur la santé mentale.

www.psycom.org

Quels sont les lieux d'écoute ?

L'UNAFAM accompagne les familles et les proches de personnes vivant avec des troubles psychiques. Elle propose des groupes de parole et de l'information sur les troubles psychiques.

☎ 01 46 95 40 92

unafam.org/hauts-de-seine

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) sont des lieux d'accueil, de convivialité, de rencontres, de loisirs et d'entraide gérés par et pour les personnes vivant avec des troubles psychiques.

Être accompagné en cas de troubles psychiques

Le Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP) accueille des enfants et adolescents jusqu'à 20 ans présentant des difficultés psychiques, des troubles des apprentissages ou du comportement.

Il propose des prises en charge adaptées, des bilans et des suivis.

📍 132 boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny

☎ 01 45 06 58 52

L'Hôpital de jour « La Cabane » propose des soins en hospitalisation de jour, des thérapies individuelles et de groupe pour des enfants de 5 à 12 ans.

📍 3 bis Rue Chevreul

☎ 01 45 06 15 10

Le Centre Médico Psychologique Jean Wier (CMP) est une structure de soins pour les habitants adultes des villes de Suresnes et de Puteaux en souffrance psychique. **L'équipe mobile UNIDE** peut se déplacer à domicile.

📍 5 rue Michelet

☎ 01 42 11 78 60



7



Chercher un emploi ou une formation

Les structures qui accompagnent vers l'emploi

Le service emploi de la Ville de Suresnes accompagne les Suresnois en recherche d'emploi, de formation ou souhaitant créer une entreprise.

☎ 01 41 18 16 54

France Travail Rueil-Malmaison propose un accompagnement personnalisé pour les demandeurs d'emploi.

📍 128 Rue Danton
92500 Rueil-Malmaison

☎ 3949 (Service gratuit + prix d'un appel)

🌐 www.francetravail.fr/annuaire/votre-agence-francetravail/rueil-malmaison-92500

La Mission locale Rives de Seine accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans la réalisation de leur projet professionnel.

📍 6 allée des Maraîchers

☎ 01 41 18 15 25

Cap emploi 92 intervient spécifiquement auprès des personnes en situation de handicap pour le maintien dans l'emploi, les reclassements, les reconversions et les évolutions professionnelles.

☎ 01 46 49 86 30

@ accueil-nanterre@capemploi92.org

Les dispositifs existants

La RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) favorise l'accès ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Pour l'obtenir il faut en faire la demande à la MDPH.

L'Agefiph soutient le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap en proposant des :

- aides à l'aménagement de postes de travail
- aides financières
- aides à la création d'entreprises

☎ 0 800 11 10 09

🌐 www.agefiph.fr/ile-de-france

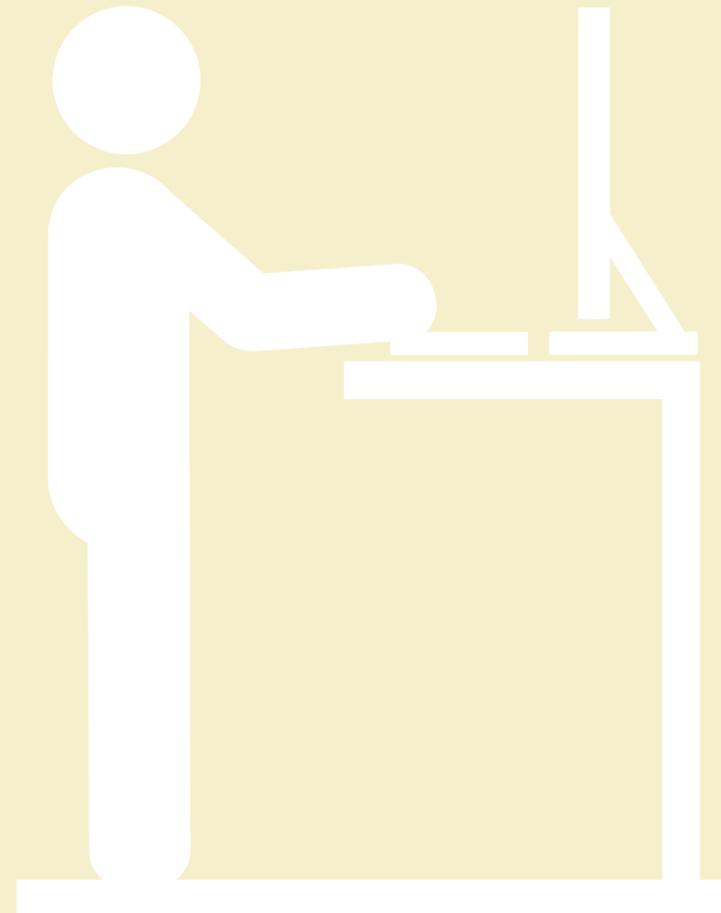


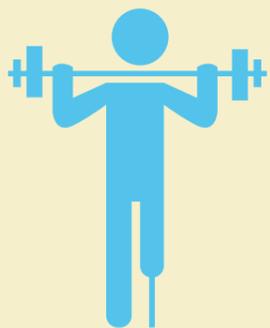
Les entreprises adaptées sont des entreprises qui emploient au moins 55% de travailleurs handicapés parmi leurs effectifs de production.

Annuaire des entreprises adaptées :

🌐 www.unea.fr/annuaire-des-entreprises-adaptees

Les ESAT (Etablissements ou services d'aide par le travail) sont des structures qui accueillent des travailleurs en situation de handicap orientés par la MDPH. L'ESAT Cité Jardins accueille 70 travailleurs et propose des services de conciergerie, de blanchisserie, de repassage et de conditionnement.





Trouver un sport ou une activité culturelle

Où faire du sport à Suresnes ?

La piscine des Raguidelles, les stades Maurice Hubert et Jean Moulin, ainsi que les gymnases Beltrame, Aubry, Belvédère et Berty Albrecht disposent d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Des associations sportives suresnoises ont mis en place des sections handisports, des activités adaptées et des créneaux spécifiques aux personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information, contacter le service des sports :

☎ 01 41 18 15 28

L'info en + :

La ville de Suresnes a signé la « Charte d'engagements pour l'inclusion des parasportifs dans les Hauts-de-Seine » et peut proposer une aide financière aux clubs sportifs.

Comment trouver un parasport ?

Le handisport regroupe les activités sportives adaptées aux personnes avec un handicap moteur ou sensoriel. Le Comité Départemental Handisport des Hauts-de-Seine facilite la pratique sportive.

☎ 01 40 91 87 890

@ handisport.92@free.fr

Le sport adapté regroupe les activités sportives adaptées aux personnes avec un handicap intellectuel ou psychique. Le Comité départemental Sport Adapté des Hauts-de-Seine facilite la pratique sportive.

☎ 06 08 16 20 33

@ contact@sportadapte92.org

🌐 sportadapte92.org

Le Handiguide des sports recense les structures sportives offrant un accueil et des activités adaptées aux personnes en situation de handicap.

🌐 handiguide.sports.gouv.fr

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose une aide financière pour les loisirs et les vacances pour les personnes de plus de 18 ans.



Les activités artistiques et culturelles accessibles

L'ensemble des lieux culturels de la ville sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Aller à la médiathèque

Les médiathèques de la ville proposent des fonds documentaires adaptés (romans en gros caractères, livres-audio, fonds documentaires jeunesse pour les troubles DYS).

🌐 mediatheques.suresnes.fr

Médiathèque du centre-ville

📍 5 rue Ledru-Rollin

☎ 01 41 18 16 69

Médiathèque Poterie

📍 10 allée Jean-Baptiste Lully

☎ 01 41 18 37 94

Le service de portage permet aux Suresnois dans l'incapacité de se déplacer de consulter des livres à domicile.

☎ 06 35 46 48 63

☎ 06 16 13 68 10

Pratiquer un art

L'École des Arts adapte certains parcours de théâtre, d'arts plastiques et de formation musicale pour faciliter l'accueil des élèves en situation de handicap.

📍 1 place du Puits d'Amour

☎ 01 41 18 69 60

🌐 conservatoire.suresnes.fr

L'info en + : Le MUS a obtenu la marque « Tourisme et Handicap ».

Aller au musée

Le Musée d'Histoire Urbaine et Sociale (MUS) adapte ses visites aux différents publics. Pour les visiteurs ayant des troubles sensoriels, le MUS met à disposition des outils pour faciliter la visite.

📍 1 place de la gare de Suresnes-Longchamp

☎ 01 41 18 37 37

🌐 mus.suresnes.fr

Le Mémorial du Mont-Valérien

organise également des visites adaptées : ateliers pédagogiques adaptés, FALC, pictogrammes, visite en LSF, etc.

📍 1 avenue du professeur Léon Bernard

☎ 01 47 28 46 35

@ info@mont-valerien.fr

Aller au cinéma

Le Cinéma le Capitole propose l'audio-description et un renforcement sonore. Un casque peut être emprunté à la caisse.

📍 3 Rue Ledru-Rollin

☎ 01 47 72 42 42

@ cinema-lecapitole.com

Assister à un spectacle

Le théâtre Jean Vilar dispose d'emplacements spécifiques pour les personnes à mobilité réduite. Il peut mettre à disposition des casques amplificateurs et propose un service de souffleurs d'images.

📍 16 place Stalingrad à Suresnes

☎ 01 41 18 85 85

@ theatre-suresnes.fr



Accompagner son enfant en situation de handicap

Que faire en cas de questionnements concernant son enfant ?

Pour obtenir des avis et conseils, il est possible d'échanger avec :

- Le référent à la crèche, l'assistant maternel, l'enseignant ou l'animateur dans les accueils de loisirs
- Le médecin traitant ou le pédiatre
- Des structures telles que :

Le Centre de protection maternelle et infantile (PMI) propose des suivis médicaux, de la prévention et l'accompagnement des femmes enceintes, des nourrissons et des enfants jusqu'à 6 ans.

✦ 5 bis rue Alexandre Darracq
☎ 08 06 00 00 92

Le Centre médico psycho pédagogique (CMPP) réalise des évaluations, des soins et offre un soutien psychologique pour les enfants et adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, de comportement ou de développement.

✦ 132 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
☎ 01 45 06 58 52

Le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) intervient auprès des enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles du développement et propose des bilans, de la rééducation et un accompagnement global.

✦ 42-44 rue Emile Deschanel à Courbevoie

☎ 01 40 88 62 16

La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO 92) accompagne les familles dans la compréhension des difficultés de leur enfant et dans l'identification des troubles du neuro-développement. Après orientation du médecin traitant, la PCO organise le parcours de l'enfant en lien avec les professionnels de santé.

☎ 01 89 29 13 15

@ secr.pco92@cesap.asso.fr

🌐 <https://cesap.asso.fr/etablisements/pco-pdap-92/>

Quel accompagnement pendant la scolarité de son enfant ?

En fonction de son handicap, l'enfant peut bénéficier d'une scolarité adaptée.

Dans le cadre d'une **scolarisation en milieu ordinaire**, les élèves bénéficient pour faciliter leur apprentissage :

- D'aménagements et de matériel adaptés
- D'aides financières spécifiques
- De l'accompagnement en classe d'un AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)

Les élèves peuvent être **scolarisés dans une classe adaptée** :

- Les **ULIS** (Unités Localisées d'Inclusion Scolaire) pour les élèves en situation de handicap.
- Les **SEGPA** (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) à destination des élèves en difficulté.
- Les **EREA** (Établissement Régional d'Enseignement Adapté) pour un enseignement spécifique pour les élèves en situation de handicap.

À Suresnes,

- **L'UEMA** (unité d'enseignement en maternelle autisme) accueille les enfants avec des troubles du spectre de l'autisme à l'école maternelle des Cottages.
- Deux **ULIS** sont présentes à l'école élémentaire Jules Ferry et au collège Hubert Germain.
- La classe **SEGPA** se trouve au collège Henri Sellier.

Lorsque la scolarisation en milieu ordinaire ne répond pas aux besoins de l'enfant, une **scolarisation en milieu médico-social** peut être envisagée. L'orientation vers un établissement ou un service médico-social se fait sur orientation de la MDPH.

Quelles structures peuvent soutenir les parents ?

Les deux structures de la **Maison des Familles** accueillent les parents :

Le Cocon accueille les futurs et les jeunes parents.

✦ 1 avenue d'Estournelles de Constant
☎ 01 41 38 94 70

Le Trait d'Union accueille les parents d'adolescents et d'enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers.

✦ 1 rue Louis-René Nougier
☎ 01 41 18 16 80



Accompagner son enfant en situation de handicap

Quel accueil en crèche ou sur les temps périscolaires ?

La ville accompagne les parents tout au long du parcours de l'enfant.

Les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) adaptent leur accueil aux besoins des enfants en situation de handicap. Les équipes sont accompagnées par des professionnels spécialisés tels que des médecins, des psychologues et des psychomotriciens.

Le dispositif « **HandiPasserelle** » est mis en place entre les EAJE et le périscolaire pour faciliter la transition.

Sur les temps périscolaires et dans les centres de loisirs, des animateurs dédiés accompagnent les enfants pendant les activités.

Un **livret de parcours** peut être mis en place pour faciliter le lien avec les familles.

Contact pour l'accueil en crèche
☎ 01 41 18 19 64

Contact pour l'accueil sur les temps périscolaires et en accueils de loisirs
☎ 01 41 18 37 97

Quelles aides existent pour les enfants en situation de handicap ?

Les enfants âgés de 0 à 20 ans, peuvent **déposer un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** pour :

- Faire reconnaître le handicap
- Bénéficier d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) permettant des aménagements scolaires spécifiques
- Demander l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- Solliciter la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour couvrir les charges liées au handicap

Il est également possible de solliciter **l'allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)** auprès de la CAF.

Qui peut vous accompagner dans vos démarches ?

L'enseignant référent pour l'accueil et la scolarisation des élèves en situation de handicap peut aider à mettre en place le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'enfant.

@ ce.ash92.referent18@ac-versailles.fr

Deux **assistantes sociales scolaires** peuvent accompagner les parents dans leurs démarches administratives.

☎ 01 47 29 30 32

Le numéro vert Information école inclusive est disponible pour écouter les parents d'élèves en situation de handicap.

☎ 0 805 805 110

@ ecoleinclusive92@acversailles

Le Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des élèves handicapés (SAIS 92) facilite la scolarisation des enfants en situation de handicap en créant du lien entre les parents et les partenaires du territoire.

☎ 01 49 01 37 26

@ sais92@wanadoo.fr

Quelle structure pour informer les jeunes en situation de handicap ?

Suresnes Information Jeunesse (SIJ) oriente et informe les jeunes sur l'éducation, l'emploi, et la santé.

🌐 sij.asso.fr

SIJ Centre-Ville

📍 6 Allée des Maraichers

☎ 01 47 72 35 73

@ centre-ville@sij.asso.fr

SIJ Payret

📍 13 rue Payret Dortail

☎ 01 45 06 41 38

@ payret@sij.asso.fr

10



Aider son proche au quotidien

Quelles ressources existent pour les aidants ?

Un aidant est une personne qui aide régulièrement son proche en situation de dépendance, de handicap ou de maladie.

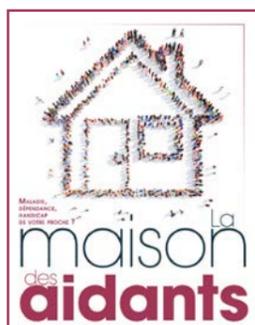
La Maison des Aidants est une structure municipale située au CMM. Elle accueille et informe les aidants des dispositifs de soutien existants. Différentes activités de bien-être et de soutien sont proposées.

📍 **12 rue Carnot à Suresnes**

☎ **01 41 18 15 39**

@ **maison-des-aidants@ville-suresnes.fr**

**Vidéo de présentation de
la Maison des Aidants :**



Le site **Centr'aider** cartographie les aides existantes pour les aidants en Île-de-France.

🌐 **www.centraider.org**



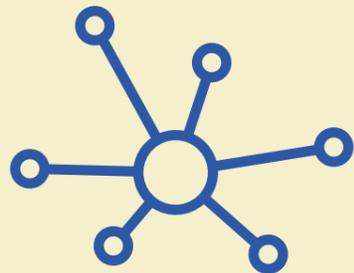


Trouver de l'information

Pour plus d'informations :

- Le site du Gouvernement :
🌐 handicap.gouv.fr
- Le site d'information Mon parcours handicap :
🌐 monparcourshandicap.gouv.fr
- Le site de la ville :
🌐 suresnes.fr
- Le site d'information :
🌐 service-public.fr





Partenaires du territoire

Associations liste non exhaustive

ADEA (Aide au Développement des Enfants et Adultes) propose des activités sportives et culturelles pour les personnes en situation de handicap et leurs proches.

☎ 06 08 35 75 24

📍 27 rue des Tourneroches

L'APF (Association des Paralysés de France) défend les droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles et les accompagne dans tous les domaines de la vie.

☎ 01 41 91 74 00

🌐 apf-francehandicap.org

Solidarité Handicap 92 permet aux familles de partager des moments avec d'autres familles et d'être informées sur leurs droits.

☎ 01 47 37 96 35

@ contact@sh92.org

🌐 sh92.org

Autistes sans frontières met en œuvre des actions pour favoriser l'inclusion des personnes avec autisme.

☎ 07 70 21 78 90

@ assistante@autistes-sansfrontieres92.fr

🌐 autistessansfrontieres.com

Cap Handi Cap

accompagne les parents d'enfant ayant un trouble du neuro-développement dans le dépistage et l'aide à la scolarisation.

☎ 06 70 73 13 79

@ contact@caphandicap.fr

🌐 caphandicap.fr

Cécile SALA

a pour vocation l'amélioration de la vie quotidienne et l'inclusion des Suresnois porteurs d'une déficience visuelle.

☎ 01 41 18 02 66

@ cecile.sala@wanadoo.fr

France Parkinson 92

propose des services et des initiatives pour soutenir et accompagner les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et leurs proches.

☎ 06 33 46 24 84

@ comite92@franceparkinson.fr

🌐 franceparkinson.fr

Surdinfo

service permet à toute personne confrontée à la surdité d'accéder à une information fiable et neutre.

🌐 surdi.info

Trisomie Hauts-de-Seine

aide à l'inclusion des personnes atteintes de trisomie 21 dans tous les domaines : santé, emploi, enseignement, vie personnelle, loisirs.

@ contact@trisomie21-92.fr

🌐 trisomie21-92.fr

UNAFAM 92

(Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades ou handicapées psychiques) soutient les familles dont un proche est touché par des troubles psychiques.

☎ 01 46 95 40 92

@ 92@unafam.org

🌐 unafam.org/hauts-de-seine

UNAPEI 92

(Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) accompagne les personnes avec des troubles du neurodéveloppement et des troubles psychiques.

☎ 01 41 14 06 30

🌐 unapei92.fr

Via Perce-Neige 92

propose un accompagnement personnalisé pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants.

☎ 06 30 45 67 13

@ via92@perce-neige.org

Etablissements et services médicosociaux (ESMS) à Suresnes

Ces établissements sont accessibles uniquement sur orientation de la MDPH.

Chaque structure reçoit un public spécifique et est portée par une association.

Accompagnement

Les structures suivantes offrent un accompagnement personnalisé, médical, social, pour améliorer l'autonomie et la qualité de vie des personnes.

SAVS - UNAPEI 92

SAMSAH - AFG
Autisme

SAMSAH - UNAPEI92

Établissement d'Accueil Médicalisé de jour - AFG Autisme

SESSAD « Les premières classes » - AFG Autisme

SESSAD « Trajectoire jeunesse » - UNAPEI92

SIAM - SIAM 92

MAS - MAIA Autisme

Lieux de vie

Les structures suivantes offrent un logement adapté et sécurisé, favorisant l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes.

Foyer d'hébergement - UNAPEI 92

Résidence accueil - Espérance
Hauts-de-Seine
(sur orientation du CMP Jean Wier)

Habitat inclusif - UNAPEI 92

Emploi et éducation

Les structures suivantes favorisent la scolarisation, la formation et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

ESAT Cité Jardins - UNAPEI 92

IME et IME hors les murs - Agir et Vivre l'Autisme

EMPro - Entraide Union

SESSAD Pro « Trajectoire formation » - UNAPEI92

Ce guide pratique fera l'objet d'une actualisation régulière en fonction de l'évolution des dispositifs.

notes



A series of horizontal dotted lines for writing notes, organized into two columns.

Guide pratique

handicap et
accessibilité

Pour toute question sur le handicap,
la ville met à disposition un :

numéro unique
01 41 18 16 00

handicap@ville-suresnes.fr



suresnes